



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

viandes

Question écrite n° 1524

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la baisse des prix aux producteurs de viande bovine alors qu'aucune baisse n'est constatée pour les consommateurs. La rémunération du travail des intermédiaires est bien sûr justifiée, mais la profession souhaite une explication à cette situation paradoxale et demande un contrôle des marges. Il souhaite connaître les mesures envisagées pour répondre à ces attentes.

Texte de la réponse

En 2005 et 2006, les cours des viandes bovines et ovines ont atteint des niveaux élevés, à cause d'effets conjoncturels favorables. Le revenu des éleveurs bovins et ovins s'est redressé. Par exemple, les exploitations spécialisées dans la production de bovins viande ont vu leur revenu progresser de 7 % en 2006. Au premier semestre 2007, les cours au stade abattoir ont baissé, à l'inverse des évolutions saisonnières habituelles. Au mois de juin, suivant les catégories considérées, la chute s'établissait entre 8 et 20 % par rapport aux cours de 2006 à la même époque. Les facteurs d'explications sont multiples : baisse de la consommation en Italie et donc de la demande en animaux français, consommation française faible et, de façon plus marginale, reprise dans l'Union européenne des importations d'Amérique du Sud (pour la viande bovine) ou de Nouvelle-Zélande (pour la viande ovine) après une année où les volumes disponibles avaient été limités. Depuis juin, les cours n'ont cessé de remonter, tendant à se rapprocher des niveaux atteints en 2005. Il convient de rester prudent sur la pérennité de cette reprise, les contextes sanitaire (fièvre aphteuse, fièvre catarrhale) et économique (coût de l'énergie et des matières premières) rendant toute prévision délicate. Les éleveurs ont été d'autant plus sensibles aux évolutions inhabituelles des cours que les prix de vente au consommateur n'ont pas reflété ces variations. Pour aider la filière face aux évolutions réglementaires et aux variations des prix à l'abattage, le soutien du Gouvernement prend plusieurs formes. Afin de préserver le potentiel de la production nationale de viande bovine et ovine, la France a fait le choix de maintenir couplées certaines primes de la politique agricole commune. Le soutien à l'ensemble des producteurs est réaffirmé au travers de la poursuite du plan de modernisation des bâtiments d'élevage pour lequel une enveloppe supplémentaire de 23 millions d'euros a été prévue pour 2007. J'ai annoncé les 23 et 31 août dernier un soutien de 7,8 millions d'euros à la filière veau de boucherie et de 15 millions d'euros à la filière ovine pour faire face à une conjoncture particulièrement difficile. Enfin, 13,5 millions d'euros seront consacrés à aider les agriculteurs confrontés à la fièvre catarrhale. L'accompagnement des organisations de producteurs, au travers d'aide aux projets de filière par exemple, reste important. Ces entreprises ont un rôle essentiel, reconnu dans la législation, pour contribuer au regroupement et à l'organisation de l'offre. Le Gouvernement suit attentivement l'évolution du prix des matières premières agricoles et son impact sur les filières, comme sur le pouvoir d'achat des consommateurs.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1524

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 31 juillet 2007, page 5002

Réponse publiée le : 13 novembre 2007, page 7036